

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 20 février 2020 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère France Robillard Pariseau et messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Madame Corina Lupu

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020
4. Approbation des comptes
5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 février 2020
6. Octroi de contrat service comptable
7. Demande Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020 et affichage
8. Mesure disciplinaire suspension sans solde d'un employé
9. Octroi de contrat Poralu
10. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme
11. Demande de dérogation mineure 2020-004, 155, rue Chisholm
12. Autorisation de dépôt de projet MRC Pays-d'en-Haut
13. Affaires nouvelles
14. Documents déposés
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h36.

2020-02-28

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2020

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2020-02-29

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-02-30 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire soit approuvé tel que rédigé.

2020-02-31 4. Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 146 794,71 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	18 janvier au 21 février 2020	30 019,07\$
Déboursés	Au 21 février 2020	95 929,89\$
Masse salariale et DAS	Du mois de janvier 2020	20 845,75\$
Total		<u>146 794,71\$</u>

2020-02-32 5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 février 2020

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 20 février 2020.

2020-02-33 6. Octroi de contrat service comptable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a reçu une offre de service pour réaliser le rapport financier annuel et des travaux supplémentaires pour l'année 2020.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de réaliser à chaque année un audit des livres de la municipalité.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu d'accepter l'offre de service d'Amyot Gélinas au montant de 13 710\$ taxes incluses.

2020-02-34 7. Demande Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020 et affichage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins pour 2 ressources durant la période d'été 2020.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déposer une demande de subvention avec le programme Emploi d'été Canada.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu que la municipalité produise une demande de financement et affiche les deux postes pour procéder au recrutement des deux ressources.

2020-02-35

8. Mesure disciplinaire suspension sans solde d'un employé

CONSIDÉRANT QUE le comité ressource humaine et relation de travail a pris connaissance des faits et du dossier de l'employé 13-0009.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu d'imposer une suspension sans salaire de (1) journée ouvrable à l'employé portant le matricule 13-0009.

2020-02-36

9. Octroi de contrat Poralu

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie PORALU MARINE INC. pour les travaux suivants :

QUAI FÉDÉRAL: Remplacement de 10 doigts, hauteur normale.

SERVICES : Transport et installation

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont confiés à la compagnie afin de garantir la similitude des équipements;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le Conseil affecte la somme au surplus affecté quais.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et unanimement résolu :

QUE ce conseil octroie le contrat de fourniture et d'installations de quais à la compagnie PORALU MARINE INC. pour la somme maximale de 46 500\$ taxes incluses.

2020-02-37

10. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

Sur proposition de Monsieur Claude Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service d'urbanisme pour le mois de décembre 2019.

2020-02-38

11. Demande de dérogation mineure 2020-004, 155, rue Chisholm

Identification du site concerné :

Matricule : 2881-95-9603-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5709543

Adresse : 155, rue Chisholm

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure pour régulariser une situation existante concernant l'implantation d'une galerie en bande de protection riveraine, contrairement à l'article 12.6 du règlement de zonage 2019-103 concernant la protection de la rive des lacs. La demande du requérant affecte la disposition de l'article 12.6 du règlement de zonage numéro 2019-103 qui stipule que :

1. Dans la rive sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux à l'exception des constructions, des ouvrages et des travaux spécifiquement autorisés.

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 19 décembre 2019 annonçant la dérogation mineure 2020-002;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 10 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter la demande afin de régulariser la situation existante et recommander au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure no. 2020-004.

2020-02-39

12. Autorisation de dépôt de projet MRC Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dépôt de projet au PAFIRS, la MRC des Pays-d'en-Haut demande une lettre d'appui à la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord et supporte ce projet sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles.

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite effectuer des travaux d'amélioration dans les secteurs urbanisés de Lac-des-Seize-Îles afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs.

CONSIDÉRANT QU'UNE mobilisation et planification du secteur villageois de Lac-des-Seize-Îles ayant déjà été réalisée par le passé et de récents projets de la municipalité permettent de déposer un projet de consolidation des aménagements pour les piétons et les cyclistes.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que la municipalité produise une lettre d'appui au projet et supporte la MRC des Pays-d'en-haut à réaliser une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

13. Affaires nouvelles

- Nouvelle de la MRC
-

14. Documents déposés

- Aucun

15. Période de questions

Le conseil répond aux questions du public.

2020-02-40

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 20h32.

2 personnes ont assisté à la séance.